

# SERVICE ONE MAIL – POLITIQUE SUR L'ENVOI DE COURRIELS À L'EXTERNE

# **Blocage des Pourriels**

Cette politique vise à limiter à 5 000 par heure le nombre de courriels qu'un utilisateur de ONE Mail peut envoyer à l'externe sur Internet. Si cette limite est dépassée, le compte courriel de l'utilisateur sera mis en arrêt et bloqué pendant un maximum de trois jours.

Le service ONE Mail doit offrir une protection contre les pourriels. La politique empêchera l'envoi de courriels et de pourriels de masse à partir d'un compte compromis afin de maintenir la qualité du service pour tous les clients.

#### Contexte

Il est interdit d'utiliser ONE Mail pour envoyer des pourriels. Si un utilisateur a, à son insu, provoqué la compromission de son compte (par le téléchargement d'un robot pourrielleur ou l'utilisation d'un appareil infecté par un logiciel malveillant ou un virus) et qu'il envoie de grandes quantités de courriels, il pourrait involontairement faire en sorte que des entités externes placent le service ONE Mail sur leur liste noire. Le fait de limiter le nombre d'envois externes protège le service, ses clients et la réputation de ses util isateurs..

## Intervention en cas de problème

Notre service de dépannage avisera la personne-ressource du service de soutien informatique de l'organisme concerné. L'utilisateur dont le compte aura été bloqué ne pourra plus envoyer de courriels et devra collaborer avec son technicien informatique pour régler le problème, après quoi son compte pourra être débloqué.

## Demande d'envoi de courriels de masse

Au besoin, les clients peuvent remplir le formulaire de demande d'envoi de courriels de masse, disponible sur le site Web interne, et y inscrire les raisons opérationnelles justifiant le dépassement de la limite imposée. You must have a valid ONE Mail account to make a request

- Les demandeurs doivent posséder un compte ONE Mail valide.
- Pour être acceptées, les demandes doivent reposer sur des motifs valables.
- Les demandes seront mises en œuvre sur une base individuelle et ponctuelle.

Date: 27 novembre 2018

Mise en œuvre : 12 décembre 2018 (en production)